

Corpos Individuels Régionaux

Epreuve qualificative pour l'échelon National

Dimanche 26 FEVRIER 2017
Gymnase d'Heinlex - Rue Pierre-Marie Juret
44600 SAINT NAZAIRE

Organisateur : SAINT NAZAIRE LEOM BLUM TT (44)

Responsable du Club : REUILLE Sylvain

Correspondante : REICHERT Florence

Mail : florencereichert@wanadoo.fr

Responsable de l'épreuve : GUILLET Vincent

Mail : vincentg09@yahoo.fr

Juge Arbitre Principal : LONGEPE Louis-Jean

Règlement

ENGAGEMENTS

Article 1 - Par le site Internet

L'engagement pour les Individuels Régionaux s'effectuera en remplissant le formulaire en cliquant sur le lien suivant :

<http://tennisdetablepaysdelaloire.org/criterium-individuel-sport-en-entreprise-corpos/>

Les inscriptions sont à réaliser pour le 20 février dernier délai.

Article 2 - Montant

Le droit d'engagement est fixé à 5 € par joueur. **Il ne sera pas accepté de règlement sur place. Les joueurs et joueuses qui n'ont pas joint le règlement à l'inscription ne pourront participer à la compétition.**

Le paiement peut être effectué lors de l'inscription :

- par virement : IBAN : FR76 1027 8368 1100 0103 2060 139
BIC : CMCIFR2A

ou

- par chèque à l'adresse suivante : Ligue de Tennis de Table des Pays de la Loire
44 Rue Romain Rolland
44103 NANTES CEDEX 3

Une facture vous sera adressée sur demande.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 3 - Conditions de participation

Le Critérium Régional Corporatif est réservé aux **joueurs et joueuses possédant la licence traditionnelle et la qualification corporative.** La licence sera demandée au pointage.

Le nombre de qualifiés (es) dans chaque Département est le suivant :

	D44	D49	D53	D72	D85
Toute Série Messieurs	4	4	12	12	0
V1M Messieurs - 60 ans	5	3	5	3	0
V2M Messieurs + 60 ans	0	0	2	7	1
-1300 Points Messieurs	4	4	10	6	0
Toute Série Dames	1	3	0	1	0
Vétérans Dames	3	2	0	0	0

Article 4 - Echelons

Le Critérium Corporatif Régional est qualificatif pour l'échelon National qui se déroulera les 29 et 30 avril 2017 à PONTAMOUSSON (54).

Article 5 - Engagements

Tous les joueurs qualifiés pour cette compétition devront avoir fourni une attestation d'employeur (**sous la responsabilité de chaque comité**).

La LICENCE TRADITIONNELLE est obligatoire à ce niveau de compétition.

ORGANISATION SPORTIVE

Article 6 - Qualification des joueurs

Pour être qualifié à cette compétition, les joueurs devront avoir participé à l'épreuve départementale (sauf cas exceptionnel étudié par la commission départementale et validé par la commission régionale).

Les quotas des joueurs(es) qualifié(es) dans chaque département, par catégorie, sont calculés au prorata du nombre de participants au Critérium Corporatif Départemental.

En cas de non participation d'un joueur / joueuse, le joueur/joueuse repêché(e) sera prioritairement pris(e) dans le même département que le joueur/joueuse forfait.

Article 7 - Déroulement de la compétition

Le tirage au sort sera fait selon le classement des joueurs (ses), en évitant dans la mesure du possible que deux joueurs (ses) d'un même Comité se retrouvent dans la même poule, sauf si le nombre de qualifiées(es) est supérieur au nombre de poules. Le Champion Départemental ne sera pas considéré comme tête de série, si son classement ne le permet pas.

Un classement sera effectué au niveau du tableau TSM pour les places 9 à 16.

Il n'y aura pas de pause repas mais un créneau sera libre vers 12H30.

Article 8 - Déroulement des parties

Le premier tour se dispute par poules, pour tous les tableaux. Les tours suivants par élimination directe au meilleur des 5 manches.

2 tableaux maximum en simple par joueur

Les doubles seront annoncés et disputés en fonction de l'horaire dans la limite de 8 paires pour les doubles Messieurs et 4 paires pour les doubles Dames.

Rappel : Les doubles peuvent être constitués de 2 joueurs ou joueuses de clubs différents voire de départements différents.

Article 9 - Balles

Balles plastique blanches

Article 10 - Horaires Prévisionnels

Début de la compétition :

8H00	Ouverture de la salle	
9H00	Toutes séries Messieurs	Pointage 8H30
10H15	V1 et V2 Messieurs	Pointage 09H45
11H30	Toutes séries Dames et -1300 points	Pointage 11H00
14H45	Vétérans Dames	Pointage 14H00

Article 11 - Restauration

Un bar sera à la disposition des joueurs dans la salle (grillade, sandwich...)

Article 12 - Forfait

TOUT FORFAIT NON EXCUSE : Amende de 10 €